

Le 10 décembre 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 10 décembre 2012 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-284-12-12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 DÉCEMBRE 2012

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 6p) Vente du terrain : développement Adrien Vohl : autorisation de signatures
- 6q) Assurances collectives : nommer l'UMQ comme mandataire
- 6r) Approbation du plan de réorganisation orientation #4 : Commission scolaire de Portneuf

Remis à une date ultérieure :

Aucun

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-285-12-12

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 12 novembre 2012 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance des rencontres suivantes:

- Ouverture du tournoi Midget;
- Conseil de la MRC de Portneuf;
- Soirée reconnaissance : 143 personnes;
- Transport collectif;
- Avec un promoteur;
- Souper avec Hugo Godin et spectacle de Jonathan Painchaud.

SM-286-12-12

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de novembre 2012 au montant de 263 601,56 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	67 490,47 \$
comptes à payer :	67 571,56 \$
15-11 :	53 805,06 \$
15-11 :	15 877,62 \$
20-11 :	134,26 \$
29-11 :	1 911,25 \$
29-11 :	41 550,00 \$
06-12 :	10 814,42 \$
06-12 :	4 446,92 \$

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2012

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 30 novembre 2012 et est disposé à répondre aux questions.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2013

Règlement 240-21-2013

Monsieur Marc Boivin, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement d'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2013.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE STATIONNEMENT

Règlement RMU-04-2013

Monsieur Christian Gravel, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le stationnement.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LES FRAIS DE RACCORDEMENT DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET L'OPÉRATION DU SERVICE MUNICIPAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Règlement 258-06-2013

Monsieur Jacques Bédard, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant les frais de raccordement du règlement concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et d'égout.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 312-00-2012 À L'ARTICLE 6.2.3.1 : MARGES DE REcul LATÉRALES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS JUMELÉS OU CONTIGUS (EN RANGÉE)

Règlement 312-01-2013

Monsieur Sylvain Naud, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage 312-00-2012 à l'article 6.2.3.1 : marges de recul latérales applicables aux bâtiments jumelés ou contigus (en rangée).

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-287-12-12

CÉDULE DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'obligation d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires selon les articles 319-320 de L.C.V.;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil fixe les séances ordinaires selon les dates et heures du tableau ci-joint :

Mois	Lundi	Heure
Janvier	14	20h00
Février	11	20h00
Mars	11	20h00
Avril	8	20h00
Mai	13	20h00
Juin	10	20h00
Juillet	8	20h00
Août	12	20h00
Septembre	9	20h00
Octobre	2 (mercredi)***	20h00
Novembre	11	20h00
Décembre	9	20h00

*** Il n'est pas possible pour le conseil de siéger à compter de 16h30 le 30^e jour précédent celui du scrutin (soit, à compter du 4 octobre 2013, 16h30) et ce, jusqu'à ce que la majorité des candidats élus à un poste de conseiller ouvert aux candidatures aura prêté serment, sauf si, pendant cette période, survient un cas de force majeure nécessitant l'intervention du conseil.

SM-288-12-12

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE TEMPS DES FÊTES

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le bureau municipal soit fermé au public du 24 décembre 2012 au 4 janvier 2013 inclusivement.

SM-289-12-12

APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve la révision budgétaire 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières.

-	des revenus budgétés de :	65 333,\$
-	des dépenses budgétées de :	147 612,\$
-	un déficit de :	(65 333,\$)
➤	Contributions :	
-	Société d'Habitation du Québec	(58 800,\$)
-	Ville de Saint-Marc-des-Carières	(6 533,\$)

SM-290-12-12

APPROBATION DU BUDGET 2013 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

CONSIDÉRANT la demande de l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières à accepter le budget 2013;

CONSIDÉRANT le paiement du déficit de 10% à l'O.M.H.;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve le rapport budgétaire 2011 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières tel que :

-	Revenus budgétés:	91 108,\$
-	Dépenses budgétées:	124 097,\$
-	Déficit:	(32 989,\$)
➤	Contributions :	
-	Déficit à répartir :	32 989,\$
-	Société d'Habitation du Québec	(29 690,\$)
-	Ville de Saint-Marc-des-Carières	(3 299,\$)

SM-291-12-12

GRIEF 2012-02 : RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

CONSIDÉRANT la réception d'un grief portant le #2012-02;

CONSIDÉRANT la divergence d'opinion émise à ce grief;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil réfute catégoriquement la description du grief portant le #2012-02 de monsieur Mario Péroni, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis.

SM-292-12-12

GRIEF 2012-03 : RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

CONSIDÉRANT la réception d'un grief portant le #2012-03;

CONSIDÉRANT la divergence d'opinion émise à ce grief;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil entérine l'avis écrit du directeur général/greffier-trésorier et maintient la mesure prise envers monsieur Mario Péroni, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis.

SM-293-12-12

RÉAFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ 2012 NON AFFECTÉ : CHALET-LOISIR VERSUS RUE ST-DENIS ET AVENUE DU TERROIR

CONSIDÉRANT que le budget 2012 réaffectait un montant de 85 519,\$ à la construction d'une bâtisse appelée « chalet-loisir » par le compte du surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT que cette construction est reportée en 2013;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil réaffecte le montant de 85 519,\$ de la construction « chalet-loisir » pris à même le surplus accumulé non affecté à l'item : réfection de l'aqueduc et pluvial de l'avenue du Terroir et rue St-Denis.

SM-294-12-12

ACHAT D'EXEMPLAIRES DE LA PUBLICATION SUR LA MRC DE PORTNEUF « PORTNEUF DE VERT ET D'EAU »

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf travaille à la réalisation d'une publication sur la région portneuvoise;

CONSIDÉRANT que l'impression de cet ouvrage sera limitée à un nombre précis d'exemplaires;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à faire l'achat de dix (10) exemplaires de la publication « Portneuf de vert et d'eau » au prix unitaire de 40,\$.

SM-295-12-12

DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ AUX PERMIS EN L'ABSENCE DU RESPONSABLE EN URBANISME ET AUX PERMIS

CONSIDÉRANT l'absence du responsable en urbanisme et aux permis;

CONSIDÉRANT l'obligation d'avoir un fonctionnaire désigné aux permis;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE madame Louise Allard soit mandatée comme fonctionnaire désigné aux permis et en son absence, monsieur Maryon Leclerc, directeur général/greffier-trésorier.

SM-296-12-12

**FACTURE : DÉVELOPPEMENT ADRIEN VOHL :
CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS –
PHASE II : LES LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC
LTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #15684 au montant de 12 495,61 \$, taxes en sus, pour la caractérisation environnementale des sols – phases II concernant le développement Adrien Vohl aux Laboratoires d'expertises de Québec ltée.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-04029-711.

SM-297-12-12

**FACTURE : REGROUPEMENT VOLONTAIRE ST-MARC/ST-
GILBERT : HONORAIRES PROFESSIONNELS : TREMBLAY
BOIS MIGNAULT LEMAY**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #89080 au montant de 1 018,70 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels concernant le regroupement volontaire St-Marc/St-Gilbert à Tremblay Bois Mignault Lemay.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-13000-412.

SM-298-12-12

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE : CENTRE D'ARCHIVES
RÉGIONAL DE PORTNEUF**

- CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière du Centre d'archives régional de Portneuf;
- CONSIDÉRANT** que cette activité était en même temps que la soirée reconnaissance;
- CONSIDÉRANT** l'intérêt du Conseil au Centre d'archives régional de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise une contribution financière de 50,\$ au Centre d'archives régional de Portneuf afin de conserver et de mettre en valeur le patrimoine archivistique de la région de Portneuf.

SM-299-12-12

**VENTE DU TERRAIN NOMMÉ « ADRIEN VOHL » PORTANT LE
CADASTRE #3 234 430 : CONDITIONS ET AUTORISATION DE
SIGNATURES**

- CONSIDÉRANT** l'intérêt de la compagnie 9263-9749 Québec inc. (SIIB), sise au 1970 de la Braie à l'Ancienne Lorette, Québec, G2E 5Z9 d'acquérir le terrain nommé « AdrienVohl » portant le #3 234 430, d'une dimension d'environ 39 180.4 m² ou 421 748 pi² en excluant les terrains portant les #3 420 102 et 3 420 104 ayant une superficie total de 5 433.7 m² ou 58 490 pi² donnant un résiduel de 33 746.7 m² ou 363 258 pi² (à confirmer par un arpenteur);
- CONSIDÉRANT** l'intérêt du Conseil à vendre ce terrain;
- CONSIDÉRANT** que la Ville appelée « vendeur » et la compagnie 9263-9749 Québec inc. (SIIB) appelée « acheteur »;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil vend le terrain ayant le cadastre #3 234 430 excluant les cadastres #3 420 102 et # 3 420 104 au montant de 225 000,\$, taxes en sus, aux conditions suivantes :

- Le vendeur ne défraie aucun coût pour la construction de la rue projetée au plan annexé portant le #PL001 daté du 5 décembre 2012

qui sera construite selon les règles de l'art auquel un protocole d'entente sera signé pour sa construction.

- Le vendeur fournira, à la demande de l'acheteur, tous documents qu'il dispose confirmant que le terrain respecte les lois environnementales et la capacité portante et qu'il est conforme à la construction d'habitations résidentielles.
- L'acheteur s'engage à intégrer dans le développement un parc (espace vert) tel qu'il apparaît sur le plan #PL001 d'approximativement 11 000pi². Ce terrain sera nivelé et gazonné. Les infrastructures seront à la charge de la Ville. Un passage piétonnier est également prévu au bout de ce parc donnant accès à la rue Saint-Gilbert. Celui-ci sera recouvert d'une surface de gravier.
- Le Vendeur permettra la mise en marché des terrains #1 à 26 tels qu'ils apparaissent dans l'annexe PL001 annexée et faisant partie intégrante de la présente promesse d'achat et ce, avant la signature de l'acte de vente notarié. De ce fait, il autorisera l'acheteur à y implanter des pancartes de vente ainsi qu'une roulotte de vente sur le terrain.
- Dans le cas où une vente d'un des terrains s'effectuerait avant l'acte de vente notarié du lot, l'acheteur s'engage à faire cadastrer et signer un acte de vente pour le terrain vendu au prix de deux dollars et cinquante sous (2,50\$) par pied carré. La somme sera déduite du montant total de l'achat lors de l'acte de vente du lot.
- La réalisation cadastrale du lot sera à la charge de l'acheteur.
- Dans le cas où la vente de terrain et/ou maisons ne seraient pas suffisantes d'ici le 1^{er} août 2013 et qu'elle résulte d'une non rentabilité significative du projet, l'acheteur pourra rendre cette promesse d'achat nulle et non avenue et ce, sans pénalité. Dans ce cas, un avis écrit sera envoyé au vendeur lui informant de ce fait dans les 4 jours suivant le délai ci-haut mentionné. Aucun frais de quelque nature que ce soit ne sera exigé par l'acheteur.
- Un contrat notarié préliminaire, présenté par l'acheteur, devra être présenté pour analyse et approbation au vendeur. Ce dernier aura 15 jours pour examiner le document et devra en être pleinement satisfait faute de quoi il pourra rendre nulle la vente.

QUE le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-300-12-12

ASSURANCES COLLECTIVES : NOMMER L'UMQ COMME MANDATAIRE

ATTENDU QUE le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaires inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières fait partie de ce regroupement ;

ATTENDU QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur ;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

SM-301-12-12

**APPROBATION DU PLAN DE RÉORGANISATION
ORIENTATION #4 : COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT le plan de réorganisation orientation #4 adopté le 28 novembre dernier par la Commission scolaire de Portneuf

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve le plan de réorganisation orientation #4 adopté le 28 novembre dernier par la Commission scolaire de Portneuf.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-302-12-12

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE madame Émilie Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h35.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

Guy Denis, maire